



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

Nombre de Membres en exercice :

17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de membres absents : 0

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 19 décembre 2019

OBJET :

DE-CCAS-19-12-1-08) REMISE GRACIEUSE DE PRET D'HONNEUR DU CCAS

**L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à huit heures
trente,**

**Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de
Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le vendredi 13
décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.**

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme DUPRÉ, M. BEAUFRÈRE, Mme BIAGIONI,
Mme COUSTEIX, Mme De VINZELLES, Mme ETIENNE, Mme GAUVAIN, HOUDOY,
Mme LE BIDEAU, Mme MARTIN, Mme MONIN, M. MOTTE, Mme PARAIRE, Mme
TRUDEL.

Pouvoirs : Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à Mme DUPRÉ), Mme SOUWEINE
(pouvoir à M. MOTTE).

Excusés : .

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu le contrat de prêt conclu entre le Centre communal d'action sociale et Madame M le 20 février 2017 modifié par avenant en date du 15 mai 2017 ;

Considérant l'incapacité de Madame de répondre à ses engagements financiers ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Accorde à titre exceptionnel une remise gracieuse totale de la créance restant due par Madame M au titre du prêt d'honneur accordé le 20 février 2017 et modifié par avenant le 15 mai 2017, soit 38 € (trente-huit euros).

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé